

Département américain de la sécurité intérieure Plan d'accès linguistique

Synthèse

Vue d'ensemble

Le Plan d'accès linguistique (Plan LEP) du Département américain de la sécurité intérieure (U.S. Department of Homeland Security, ou DHS) répond à une exigence du Décret 13166, Amélioration de l'accès aux services pour les personnes ayant une maîtrise limitée de l'anglais (Limited English Proficiency, ou LEP) (11 août 2000). Le Plan LEP définit une politique d'accès linguistique pour le Département et met en place un système permettant la mise à disposition d'un accès essentiel pour les personnes ayant une maîtrise limitée de l'anglais au sein du DHS. Il décrit les activités actuelles d'accès linguistiques du Département et les mesures supplémentaires que prendra le DHS pour améliorer et accroître les services linguistiques à la disposition de ces personnes dans le cadre des opérations, services, programmes et activités du DHS.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan LEP, les composantes du DHS ont évalué dans quelle mesure les personnes ayant une maîtrise limitée de l'anglais avaient accès à ses programmes et services ; elles ont tenu compte des recommandations fournies par des organisations externes pour l'amélioration de l'accès et se sont engagées à prendre des mesures supplémentaires afin d'offrir un accès essentiel à ces personnes. Les composantes du DHS s'appuieront sur le Plan LEP pour élaborer des plans d'accès linguistique individuels, diffuser des protocoles d'identification de ces personnes, se procurer des services linguistiques, former le personnel aux responsabilités d'accès linguistique, informer le public des ressources linguistiques à disposition, évaluer et mettre à jour périodiquement ses plans. Le Bureau des droits et libertés civiques (Office for Civil Rights and Civil Liberties, ou CRCL) sera chargé de superviser la mise en œuvre du Plan LEP.

Politique

Le DHS a pour politique d'offrir un accès essentiel aux opérations, services, activités et programmes de chaque mission du DHS aux personnes ayant une maîtrise limitée de l'anglais, en fournissant en temps voulu des services d'assistance linguistique de qualité. Par conséquent, les composantes du DHS doivent incorporer des critères d'accès linguistique à leur planification stratégique et opérationnelle courante ; elles doivent également identifier et traduire des documents cruciaux dans les langues les plus souvent rencontrées, fournir des services d'interprétariat en cas de besoin et former leur personnel aux responsabilités d'accès linguistique et aux modalités d'utilisation des ressources d'accès linguistique à disposition.



Plans et activités LEP des composantes

En 2012, chaque composante du DHS en contact avec le public est tenue d'élaborer un Plan d'accès linguistique qui incorpore pleinement la politique LEP du DHS établie dans ce plan.

Dans le cadre de la préparation du Plan LEP, chaque composante a commencé à examiner différents moyens permettant :

- d'accroître les services d'interprétariat et de traduction fournis dans le cadre normal de la conduite des programmes et opérations ;
- d'accroître la sensibilisation des populations ayant une maîtrise limitée de l'anglais en diffusant des informations sur les programmes du DHS;
- d'effectuer un suivi des rencontres avec les personnes ayant une maîtrise limitée de l'anglais afin d'identifier les besoins actuels et futurs en services linguistiques ;
- d'utiliser les documents CRCL « I Speak » (« Je parle ») afin de faciliter l'identification des langues parlées par les personnes rencontrées ayant une maîtrise limitée de l'anglais ;
- de limiter à des cas rares et à des informations non essentielles le recours aux membres de la famille, aux amis ou à d'autres personnes associées aux personnes ayant une maîtrise limitée de l'anglais ;
- d'offrir au personnel une formation et des conseils sur les critères d'accès linguistique, les moyens d'accès aux services linguistiques et les moyens de travail avec les interprètes ; et
- de consulter les parties prenantes externes afin de planifier de futurs services linguistiques.

Les composantes mettent déjà en œuvre un grand nombre de ces activités dans leurs opérations. Une description détaillée des activités d'accès linguistique existantes et prévues est présentée à l'annexe du Plan LEP.

Nous contacter

Les membres du public peuvent contacter le CRCL à <u>crcl@dhs.gov</u> ou en appelant les numéros ci-dessous afin d'obtenir des informations supplémentaires sur les services linguistiques et les activités connexes du DHS.

Le CRCL examine et évalue les informations concernant les atteintes aux droits et libertés civiques, aux profilages en fonction de la race, de l'appartenance ethnique ou de la religion, commis par des employés et fonctionnaires du Département américain de la sécurité intérieure. Ces informations concernent en particulier le refus d'accès essentiel aux programmes, activités ou services du DHS en raison d'une maîtrise limitée de l'anglais.



Pour adresser une plainte au CRCL, un membre du public peut télécharger le formulaire en option <u>fillable complaint form</u> et l'envoyer par courrier électronique à : <u>crcl@dhs.gov</u> ou envoyer par courrier électronique une description écrite détaillée des faits pertinents.

Les plaintes sont acceptées dans des langues autres que l'anglais :

- <u>Téléchargez le formulaire en anglais</u> (PDF 7 pages, 212 KB)
- Arabe (PDF 7 pages, 212 KB) منغط لتحميل المستند بالللغة العربية
- Cliquez ici pour télécharger ce formulaire en français Français (PDF 8 pages, 234.77 KB)
- <u>Klike la pou telechaje fòm sa a an Kreyòl Ayisyen Créole haïtien</u> (*PDF 7 pages*, 211.31 KB)
- Clique aqui para fazer o download deste formulário em português Portugais (PDF 8 pages, 223.98 KB)
- <u>Щелкните мышью здесь, чтобы загрузить эту форму на русском языке Russe</u> (*PDF 8 pages, 386.45 KB*
- 点击此处下载本表格的中文版 Simplified Chinese (PDF 7 pages, 434.82 KB)
- Halkan riix si aad u soo degsato foomkan oo af Soomaali ah Somalien (PDF 8 pages, 219.88 KB)
- <u>Haga clic aquí para descargar este formulario en español Espagnol</u> (*PDF 7 pages*, 209.31 KB)
- Bấm vào đây để tải mẫu đơn này bằng tiếng Việt Vietnamien (PDF 7 pages, 292.02 KB)

Pour en savoir plus sur le dépôt d'une plainte au CRCL, consultez <u>www.dhs.gov/crcl</u> ou appelez directement le CRCL à l'un des numéros de téléphone figurant ci-dessous.

Autres moyens de déposer une plainte ou de contacter le CRCL :

- Courrier postal américain : (cette méthode peut prendre jusqu'à 20 jours ouvrables)
 Department of Homeland Security
 Office for Civil Rights and Civil Liberties
 245 Murray Lane, SW
 Building 410, Mail Stop #0190
 Washington, D.C. 20528
- Téléphone :

Local: 202-401-1474

Numéro gratuit : 1-866-644-8360 Numéro ATS local : 202-401-0470 Numéro ATS gratuit : 1-866-644-8361